

ATTENTION !!

Lettre de l'observatoire régional des transports

Envoi électronique

ATTENTION !!

Trois fois par an, la lettre de l'observatoire régional des transports, dénommée "Transports Info Aquitaine" vous est adressée par courrier. La DRE et la CERTA ont décidé de passer en 2010 à une publication exclusivement électronique. Aussi, si vous souhaitez continuer à recevoir "Transports Info Aquitaine", merci de nous faire parvenir votre adresse Email en l'indiquant dans la zone ci-dessous :

Nom (entreprise, organisme etc.)

Adresse postale

Téléphone

Adresse Email

Vous pouvez retourner cette information

1) par FAX (en précisant "lettre Transports Info Aquitaine")
 fax 05 56 93 31 13 DRE Aquitaine - TFI
 fax 05 56 93 31 15 DRE Aquitaine - TRCS

2) Par courrier à l'adresse suivante :
 "lettre Transports Info Aquitaine"
 DRE Aquitaine - cité administrative
 rue Jules Ferry - 33090 Bordeaux CEDEX.
 3) Depuis l'adresse électronique où vous sou-

haitez recevoir «Transports Info Aquitaine», nous envoyer un courriel à :
 DTFI.DRE-Aquitaine@developpement-durable.gouv.fr ou encore DTRCS.DRE-Aquitaine@developpement-durable.gouv.fr

Transport routier

à partir du 10 septembre 2009 formations FIMO et FCO obligatoires

L'obligation de formation professionnelle de conducteur et l'obtention de la carte de qualification sont étendues à presque tous les professionnels conduisant un véhicule lourd.

Même non soumis aux règlements européens sur les temps de conduite et de repos, les titulaires de permis de conduire C et C + E (à l'instar des titulaires de permis D et D + E depuis le 10 septembre 2008) devront, à compter du 10 septembre 2009, posséder une qualification professionnelle de conduite, quel que soit leur métier, pour pouvoir conduire un poids lourd et ce, même très occasionnellement. La qualification professionnelle de conducteur suppose :

- a. Une formation initiale (longue ou accélérée), la FIMO (formation initiale minimale obligatoire);
- b. Une formation continue (tous les cinq ans), la FCO (formation continue obligatoire).

Les conducteurs déjà soumis à formation par la réglementation antérieure, devront se conformer aux nouvelles dispositions avant l'échéance des attestations qu'ils détiennent.

Ils peuvent suivre la formation FCO dans les six mois qui précèdent cette échéance, la période de validité ne commençant cependant qu'à la date d'échéance de leur ancienne attestation.

Les titulaires de permis C et C + E délivrés avant le 10 septembre 2009 qui peuvent justifier d'une activité de conduite dans un cadre professionnel (à condition qu'elle n'ait pas été interrompue pendant plus de dix ans) sont dispensés de formation initiale, mais devront avoir suivi une formation

continue obligatoire avant le 10 septembre 2012 si l'activité a été interrompue moins de cinq ans et avant toute reprise d'activité si elle a été interrompue entre cinq et dix ans.

Les formations initiales FIMO et les formations continues FCO sont dispensées dans des établissements agréés par le Préfet de Région et soumis à son contrôle. Les cartes de qualification de conducteurs permettront de justifier de la régularité de la situation vis à vis des obligations de formation. Elles seront délivrées par les Préfets de département.

Rappel des sept cas d'exemption

Conformément à l'ordonnance n° 58-1 310 du 23 décembre 1958, sont dispensés de cette obligation :

1. les conducteurs de véhicules dont la vitesse maximale autorisée ne dépasse pas 45 km/h ;
2. les conducteurs de véhicules affectés aux services des forces armées, de la protection civile, des pompiers et des forces de police ou de gendarmerie, ou placés sous le contrôle de ceux-ci ;
3. les conducteurs de véhicules subissant des tests sur route à des fins d'amélioration technique, de réparation ou d'entretien ou des véhicules neufs ou transformés non encore mis en circulation ;

4. les conducteurs de véhicules utilisés dans les états d'urgences ou affectés à des missions de sauvetage ;
5. les conducteurs de véhicules utilisés lors des cours de conduite en vue du permis de conduire ou dans le cadre de la formation professionnelle des conducteurs ;
6. les conducteurs de véhicules utilisés pour les transports non commerciaux de voyageurs ou de biens dans des buts privés (ex : le déménagement par un particulier de ses biens personnels) ;
7. les conducteurs de véhicules transportant du matériel ou de l'équipement à utiliser dans l'exercice de leur métier, si la conduite n'est pas leur activité principale (ex : l'agent d'exploitation d'une collectivité locale qui transporte du matériel lui permettant d'élaguer les arbres sur le bord de route ou de réaliser la signalisation au sol).

Contact DRE Aquitaine

Daniel PERRON - Tél. 05 56 93 31 22
 daniel.perron@developpement-durable.gouv.fr
 Jean- François ELION - Tél. 05 56 93 31 17
 jean-francois.elion@developpement-durable.gouv.fr
 Xavier SANZ - Tél. 05 59 15 19 64
 xavier.sanz@developpement-durable.gouv.fr

La direction de la publication est assurée par la direction régionale de l'Équipement d'Aquitaine – cité administrative rue Jules Ferry – 33090 Bordeaux CEDEX – Téléphone : 05 56 24 80 80 – Télécopie : 05 56 93 31 13 – Courriel : DRE-Aquitaine@developpement-durable.gouv.fr

Impression : 3 600 exemplaires.

Cette lettre est réalisée en collaboration avec les membres de la CERTA :

Ademe • AFT • APALT • Banque de France • CCI • CES • Conseil Régional d'Aquitaine • CRCI • Douanes • DRAF • DRCE • DRTEFP • DRE • FNTR • FTP • INSEE • ITT • IUT • NOVATRANS • OITC Sud-Ouest • PORTS • PROMOTRANS • RFF • SNCF • TLF • UMPB • UNOSTRA • URSTRA.



Transports

La lettre de l'observatoire régional des transports

Numéro 72
juin 2009

INFO AQUITAINE

www.transports.aquitaine.equipement.gouv.fr

www.aquitaine.equipement.gouv.fr

www.certa-aquitaine.org

CERTA

Cellule Économique Régionale des Transports d'Aquitaine



Tempête Klaus de janvier 2009

transport des bois chablis

La tempête du 24 janvier 2009 a sévi sur le grand sud-ouest (42,3 millions de mètres cube à terre sur 343 000 ha) et a particulièrement touché l'Aquitaine (40,1 millions de mètres cube sur 331 000 ha).



Sommaire

2-3

Emploi / formation - estimations 2008 • prévisions à moyen terme (2015) :
 quelles perspectives pour l'emploi dans les transports.

4

À partir du 10 septembre 2009 : formations FIMO et FCO obligatoires.

La forêt de pins maritimes est la plus grande victime de ce sinistre, avec 37,1 millions de mètres cube sur 300 000 ha. En comparaison la récolte habituelle de pin maritime (8 millions de mètres cube/an), le volume de bois abattu représente près de cinq années de récolte.

Un plan de mobilisation interprofessionnel a été élaboré, prévoyant un stockage de bois ronds (essentiellement sous aspersion) et de produits transformés de dix millions de mètres cube, concernant le bois d'œuvre (sciage), les bois d'industrie (pour pâtes et panneaux, le bois à

finalité énergétique (bois ronds et plaquettes forestières).

Une cinquantaine d'aires de stockage est en cours de création dont certaines sont déjà en phase de chargement ; essentiellement dans le département des Landes ainsi qu'en sud Gironde (200 000 tonnes par aire en moyenne).

Depuis le mois de juin, chacune de ces aires voit une noria de 100 à 150 camions par jour acheminer les bois sinistrés pour un stockage de deux à cinq ans.

Parallèlement, des sites de transformation des résidus d'exploitation forestière en bois énergie



vont voir le jour, permettant le nettoyage et le reboisement des parcelles sinistrées.

Une dizaine de plateformes de broyage et de production de plaquettes forestières sera ainsi créée sur zone, chacune d'une capacité moyenne de 200 000 tonnes par an, pour ensuite approvisionner les unités de chauffage collectif ou de combustion industrielle.

L'export hors Aquitaine va représenter un flux important de transport par route, voie ferrée (chargement sur Mont-de-Marsan, Morcenx, Labouheyre et Bayonne) et maritime (ports de Bayonne et Bordeaux), pour deux millions de tonnes, à destination du centre et de l'ouest de la France, et essentiellement de l'Allemagne et de l'Autriche, pour l'alimentation des centrales électriques à bois voire de contrées plus lointaines, comme l'Extrême-Orient.

En incluant la matière première nécessaire aux unités locales de transformation du bois (six millions de tonnes), ce sont quinze millions de tonnes par an qui vont devoir être sortis de forêt et circuler sur le réseau routier aquitain de juin 2009 à juin 2011, soit un doublement du trafic ordinaire de transport de bois.

Or la profession manque cruellement de moyens de transport. Le département des Landes ne permet pas, pour l'instant, la circulation des camions équipés pour des charges de 52/57 tonnes, comme cela se pratique ailleurs en France et en Europe. Ceci implique un surcoût de transport (jusqu'à 40 %), la perte de marchés potentiels, le refus d'entreprises, parfois étrangères, d'intervenir dans de telles conditions.

Disposer de façon pérenne de conditions optimales de transport des bois ronds en accord avec la législation française et européenne est un enjeu fondamental pour l'Aquitaine. Il s'agit de permettre aux entreprises locales de transport d'envisager les importants investissements correspondants, de conserver, voire d'améliorer la compétitivité de sa filière forêt-bois-papier et de proposer une multi-modalité route-rail-mer efficace et adaptée à ce type de produit.

Pour tout renseignement sur la tempête Klaus du 24 janvier 2009 et le suivi de ses conséquences : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr> • onglet «tempête».

Contact

Jean-Bernard CARREAU
direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine
Jean-bernard.carreau@agriculture.gouv.fr
tel. 05 56 00 42 73

emploi / formation - estimations 2008 • prévisions à moyen terme (2015)

quelles perspectives pour l'emploi dans les transports

Alors que 2009 s'annonce une année faite de changements liés à une situation économique très difficile, la Commission nationale paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle des transports routiers et des activités auxiliaires du transport (CNPE) a choisi de se tourner vers l'avenir. L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les transports et la logistique (OPTL) a présenté le 26 mai 2009 à Artigues-près-Bordeaux, ses estimations au titre de l'année 2008 et les perspectives à moyen terme (sept ans) pour ce qui concerne la France et plus spécialement l'Aquitaine.

Les éléments d'information présentés par la CNPE sont obtenus par les conseillers emploi formation de l'AFT dans le cadre d'une enquête menée directement auprès d'entreprises et d'établissements de toutes tailles. Ils sont représentatifs de l'ensemble des activités entrant dans le champ d'application de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. Pour l'exercice en cours, 3 229 salariés sur les 30 042 salariés de la région Aquitaine ont été étudiés.

Données générales et régionales

La branche conventionnelle représente 613 631 emplois au 1^{er} janvier 2008, soit une hausse de +3,4 % par rapport au 1^{er} janvier 2007 (593 677 emplois selon les statistiques de l'Unedic ajustées pour tenir compte de « l'effet codes NAF* ») après une progression de 2 % en 2006.

Cette estimation est le fruit d'une moyenne entre les différentes régions, certaines affichant des hausses d'effectifs sensibles :

- Centre, Nord Pas de Calais : + 5,2 %
- Aquitaine : + 4,8 %
- Picardie : + 4,5 %

tandis que dans d'autres régions la hausse est un peu plus limitée :

* Certains codes d'activité NAF ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.

- Pays de la Loire : + 3,9 %
- Provence Alpes Côte d'Azur : + 3,8 %
- Bretagne, Champagne Ardennes : + 3,5 %
- Basse-Normandie : + 3,3 %

L'Île de France, Rhône Alpes, l'Alsace et la Haute-Normandie affichent des pourcentages de croissance des effectifs de 2,9 % pour 2007.

Enfin les autres régions présentent des pourcentages de croissance qui oscillent entre 2,8 % et 1,6 %.

- Lorraine : + 2,8 %
- Bourgogne : + 2,6 %
- Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées : + 2,4 %
- Franche Comté : + 2,1 %
- Limousin : + 2,2 %
- Poitou Charentes : + 1,8 %
- Auvergne : + 1,6 %

Les régions où les effectifs de la branche sont les plus importants (Île de France, Rhône-Alpes et Paca) ne coïncident pas nécessairement avec celles dont les effectifs d'emplois de la convention collective représentent une part relativement importante du total des emplois de l'économie régionale (Haute-Normandie, Picardie, Champagne-Ardenne).

En Aquitaine, le nombre d'établissements avec salariés a augmenté de 1 % entre le 1^{er} janvier 2008 et le 1^{er} janvier 2007, soit 2 017 établissements dont près de 67 % sur l'activité « marchandises » (incluant le transport routier de marchandises, le déménagement, la location, les activités auxiliaires et la logistique).

Les créations d'établissements de la branche conventionnelle se sont globalement accrues surtout en transport routier de marchandises.

La taille moyenne des établissements de la branche conventionnelle augmente continûment. Désormais, seuls 61 % des établissements ont moins de dix salariés.

Dans le même temps, l'emploi se concentre. Ainsi au 1^{er} janvier 2008, 49 % des salariés travaillent dans des établissements d'au moins cinquante salariés.

Concernant la répartition des emplois par famille professionnelle, la "Conduite" concentre environ 74% des effectifs de la branche conventionnelle.

Entre 2006 et 2007, le nombre de conducteurs dans le transport a globalement augmenté de 4 % (5 % dans le secteur du transport de marchandises, 4 % dans le secteur du transport de voyageurs et 2 % dans le secteur du transport sanitaire).

Données par indicateur

La structure par âge des salariés continue de se modifier ; au cours des dix dernières années, un glissement très net de la pyramide des âges vers les tranches d'âge supérieures s'est produit.

La part des cadres et agents de maîtrise ressort à 8 %.

92% des salariés de la branche conventionnelle ont un statut d'employé ou d'ouvrier (contre 70% au niveau de l'ensemble de l'économie d'après les exploitations de l'enquête emploi 2007, Insee), du fait de la large prédominance de la famille "Conduite", et des métiers liés à l'exploitation et à la manutention ;

La répartition des salariés entre hommes et femmes continue d'évoluer, les femmes représentant dorénavant près de 18 % des salariés de l'ensemble des secteurs, ce pourcentage étant nettement supérieur dans le secteur du transport routier de voyageurs (25 %), dans le secteur des activités auxiliaires du transport (28 %) et surtout dans le secteur du transport sanitaire (47 %).

La part des emplois à temps partiel est stable et

chiffrée à 9 %. Dans les secteurs de transport de personnes (TRV et TRS), les emplois à temps partiel se trouvent dans la famille "Conduite" de véhicules, en effet, 60 % des emplois de conduite du secteur du TRV sont à temps partiel (8 % dans le secteur du transport sanitaire).

Prospective

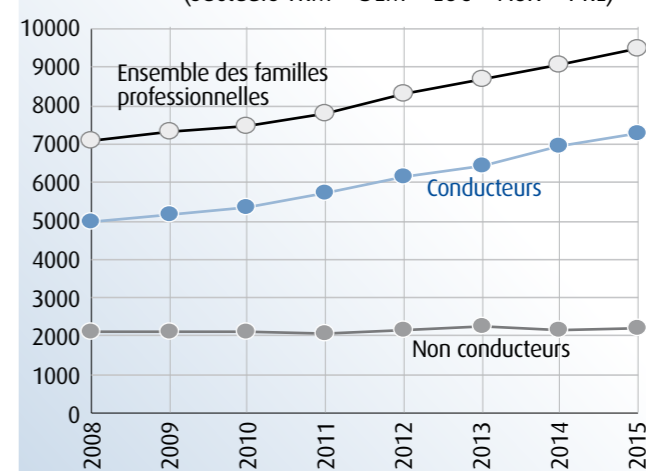
La CNPE estime que l'évolution des effectifs de la branche conventionnelle a été proche d'un taux de croissance de 0,8 % au cours de l'année 2008, ce qui porterait les effectifs à 618 600 salariés fin 2008 au niveau national.

À moyen terme • La démarche prospective de l'OPTL a été formalisée à partir de l'analyse d'études prospectives nationales et européennes (tous secteurs), et d'entretiens avec des experts (CEREQ, Centre d'Analyse Stratégique, DARES, MEEDDM), qui ont d'ailleurs été invités en 2008 à se joindre à certaines des réunions du comité de pilotage OPTL.

Des projections de départs à la retraite à l'horizon 2015 ont d'abord été construites, sur la base d'une exploitation des résultats de l'enquête tableau de bord. La mise en œuvre de techniques quantitatives, et le recueil de statistiques complémentaires, ont ensuite permis d'avancer des projections d'effectifs et de recrutements, en particulier pour l'activité marchandises, sur la base de scénarii.

Les projections de départs en retraite à l'horizon 2015 s'appuient sur la structure par âge des salariés de l'enquête tableau de bord réalisée en 2007. Les projections ont été établies en faisant glisser les pyramides des âges dans le temps,

Projections de départs à la retraite dans l'activité transports de marchandises (secteurs TRM + DEM + LOC + AUX + PRL)

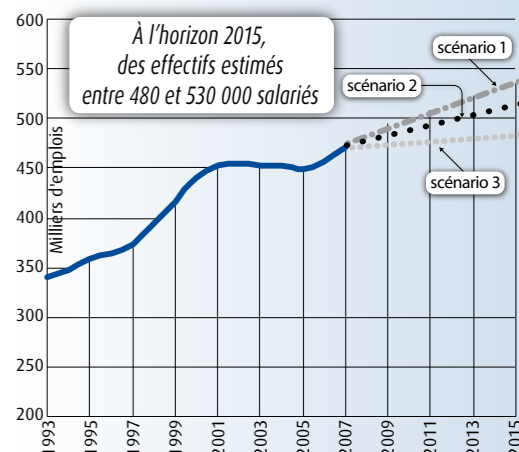


et en émettant l'hypothèse que les probabilités de départ et de recrutement à chaque âge restent constantes dans le temps. Cette dernière hypothèse signifie une certaine stabilité des comportements individuels, notamment vis-à-vis de l'utilisation du dispositif de congé de fin d'activité (CFA) par les bénéficiaires potentiels.

L'allure des pyramides des âges explique que les départs en retraite dans l'activité Marchandises

(y compris secteur du déménagement, activités auxiliaires, loueurs et prestataires logistiques) devraient croître rapidement dans les prochaines années.

Projection des effectifs d'emploi de l'activité marchandises



Scénario 1 (H haute)

Il repose sur deux hypothèses : Hypothèse 1 : les tonnes-kilomètres annuels augmentent deux fois moins rapidement sur la période 2008-2015 que sur la période 1993-2007 (soit un taux de croissance annuel moyen de la demande de transport de 1,7% correspondant à la fourchette haute des projections du MEEDDAT sur la période 2002-2025)

Hypothèse 2 : la relation testée économétriquement entre tonnes-kilomètres, productivité (mesurée par une variable indicatrice du temps) et emploi est considérée comme stable.

Il s'en suit un taux de croissance annuel moyen de l'emploi d'environ 1,3% dans ce scénario.

Scénario 2 (H moyenne)

Scénario intermédiaire entre H haute et H basse, soit un taux de croissance annuel moyen de l'emploi de 0,8%.

Scénario 3 (H basse)

Le taux de croissance annuel moyen de l'emploi dans le transport routier de marchandises est de 0,3% (d'après les projections BIPE - ministère de l'Éducation Nationale).

Contact

Lydia RIO • Tél. 05 57 77 24 73
Conseiller emploi formation AFT région Aquitaine
lydiario@aft-iftim.com